



Villedoux

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi onze juin deux mille dix-huit.

L'an deux mille dix-huit, le lundi onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDoux, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Stéphanie COLOMBIER, Marie-Louise PINEAU et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Éric MONTAGNE et Bernard CHARRON.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absents excusés : Delphine BOUCARD, Catherine DENEUVE, Audrey VALLAT, Jean-Paul BONNIN, Jacques CHALLIER et Dominique VERGER

Absents avec pouvoir :

Thierry BARBIN donne pouvoir à Jean-Philippe TOLEDANO

Dominique TEXIER donne pouvoir à Bernard CHARRON

Bernard CHARRON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mai 2018

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant PAPI de la Baie de l'Aiguillon « étude hydraulique complémentaire à l'échelle de la Baie de l'Aiguillon et de l'estuaire de la Sèvre Niortaise »
2. Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2018
3. Demande d'attribution de Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) pour financer des travaux de rénovations de l'éclairage public par la Communauté de Communes Aunis Atlantique dans le cadre de son statut de Territoire à Énergie Positive à Croissance Verte (TEPCV)
4. Décision Budgétaire Modificatif n° 2 en investissement pour création d'une opération nouvelle n° 210 « Rénovation éclairage public »
5. Tarifs communaux des services périscolaires et extra-scolaires 2018/2019
6. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 3 mai 2018 à l'unanimité.
Bernard CHARRON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

1- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant PAPI de la Baie de l'Aiguillon « étude hydraulique complémentaire à l'échelle de la Baie de l'Aiguillon et de l'estuaire de la Sèvre Niortaise »

Débat :

Monsieur le Maire rappelle que la commune étant signataire du PAPI Nord Aunis elle doit donc être signataire de tous les avenants qui peuvent ensuite être pris. Il explique les études supplémentaires qui vont être engagées. Il ajoute que bien que les situations géographiques des uns et des autres soient parfois totalement différentes, il lui semble très intéressant que l'étude complémentaire de la Baie de l'Aiguillon et de l'estuaire de la Sèvre Niortaise soit intégrée au PAPI Nord Aunis et ainsi communiqué à l'ensemble des territoires.

DELIBERATION

Considérant le PAPI du Nord Aunis labellisé en Commission Mixte Inondation le 19 décembre 2013,
Considérant le SYHNA, structure porteuse de ce programme qui s'emploie à mettre en place les opérations qui ont bénéficié de ces labellisations,

Considérant le projet d'avenant présenté lors du conseil communautaire du 14 mars 2018 qui vise à :

- compléter le programme par neuf actions supplémentaires :

- * fiche action NA.5-7 : réalisation des diagnostics de vulnérabilité
 - * fiche action NA.5-8A : mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité pour les habitations
 - * fiche action NA.5-8B : mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité pour les entreprises
 - * fiche action NA.7-17 : adoucissement et protection du pied de berge de la digue Sud du Canal Évacuateur
 - * fiche action NA.7-18 : nivellement sur deux points bas de la digue Nord du Canal Maritime
 - * fiche action NA.7-19 : restauration et reprise des pentes de la digue de premier rang Charron Nord
 - * fiche action NA.7-21 : protection des ouvrages contre les surverses : ouvrages à la mer du Nord Aunis
 - * fiche action NA.7-22 : protection des ouvrages contre les surverses : ouvrage du Curé
- prolonger deux actions jusqu'en 2023 :
- * action 0 : animation et suivi du PAPI
 - * action 1.1 : communication, sensibilisation et information de la population
- décaler l'échéance de réalisation de quatre ans de deux actions du PAPI labellisé
- * action 2.2 : mise en place d'un système de télémessure
 - * action 6.1 : automatisation d'ouvrages à la mer avec télémessure ou télégestion

Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant du PAPI complet du Nord Aunis 2014-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant du PAPI tel qu'il est détaillé ci-dessus.

2. Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2018

Débat :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Philippe TOLEDANO, adjoint en charge des associations. Celui-ci annonce que la commission « associations » qui s'est réunie le 16 mai

2018, a fait des propositions d'attribution de subventions aux associations au titre de 2018. Corinne SINGER invite les associations de la commune dans le cadre de projets communs à solliciter la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Bernard CHARRON, membre de la commission a proposé la création d'une coordination des associations de VILLEDoux (CAV) pour porter des projets d'envergure.

Corinne SINGER souhaite que les avantages en nature donnés aux associations soient convertis et valorisés.

Bernard CHARRON a constaté que 50 à 60% des comptes des associations ne sont pas équilibrés et que certaines associations ont une lecture maladroite des résultats et parfois oublient d'intégrer les opérations à venir. Ceci démontre l'intérêt supplémentaire de la CAV pour aider à compléter les dossiers de demande de subventions même ceux en direction de la Communauté de Communes Aunis Atlantique car les formulaires sont souvent complexes. Monsieur le Maire déplore que certaines communes délaissent le soutien à leurs associations sous prétexte qu'elles recueillent déjà le soutien de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire ajoute que lors de la réunion à laquelle il vient d'assister au conseil départemental il a été évoqué la valorisation du statut de bénévole en considération de la diminution grandissante du nombre de bénévoles dans les associations des communes rurales notamment.

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions de répartition des subventions, étudiées en commission en date du 16 mai 2018 entre les diverses associations au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que lors de la commission, les aides logistiques, matériels, et humains ont été valorisées pour chaque association et qu'il en a été tenu compte dans les montants proposés au Conseil Municipal.

Association	Subvention demandée	Subvention accordée
Amicale Laïque	1 500	1 250
Association Parents d'élèves	1 500	1 000
Foyer Rural	1 000	1 000
Amicale Bouliste	100	100
AJV	4 000	4 000
ACCA	photocopies	photocopies
Cap Villedoux	800	650
Villedoux Séniors	750	700
Jardins du canal	1 000	800
Faisons du théâtre	750	300
Club éducation canine VILLEDoux	700	500
ADCS OCCE 17- école « les Portes du Marais » de VILLEDoux		2 400
Foyer Socio-éducatif du collège Maurice Calmel		150
Éveil de Marans		150
	TOTAL	13 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de voter les subventions aux associations suivant la répartition du tableau ci-dessus

- de constituer une réserve de 3 000€ pour les « projets jeunes » et les nouveaux projets associatifs.

3. Demande d'attribution de Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) pour financer des travaux de rénovations de l'éclairage public par la Communauté de Communes Aunis Atlantique dans le cadre de son statut de Territoire à Énergie Positive à Croissance Verte (TEPCV)

Débat :

Monsieur le Maire explique le principe sur lequel repose la revente de CEE et précise que ce dispositif n'est pas totalement transparent et qu'il subsiste un risque de non perception des 48 580€ envisagés.

Daniel BOURSIER, adjoint en charge des travaux indique que le programme de rénovation de l'éclairage public consiste en un remplacement des sources lumineuses sodium actuelles en LED. Il ajoute que cette modification de système permettra une réelle économie d'énergie. Corinne SINGER comprend qu'une inquiétude peut exister quant au remboursement d'une partie des travaux. Aussi elle considère que le risque du non remboursement de 48 580€ sera cependant contrebalancé par l'économie d'énergie qui découlera.

Stéphanie COLOMBIER s'interroge sur la maintenance de ces éclairages et Daniel BOURSIER précise que le SDEER qui paie 50% de la dépense, assurera une maintenance efficace sur tout le territoire : ce qui est déjà le cas.

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le 20 mars 2017, la Communauté de Communes Aunis Atlantique a signé avec l'État une convention « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » qui donne le droit à celle-ci de récupérer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) par voie de commercialisation sur la période du 20 mars 2017 au 31 décembre 2018 qui pourraient couvrir le remboursement de certains travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments anciens et sur l'éclairage public aux communes membres. Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de Communes peut faire bénéficier de ces certificats à la commune de VILLEDoux.

Monsieur le Maire propose de présenter l'opération de rénovation de l'éclairage public sur la commune de VILLEDoux au titre des CEE auprès de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le principe de la perception du remboursement de la quote-part éligible sur les travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune de VILLEDoux, par le biais de la Communauté de Communes Aunis Atlantique dans le programme de TEPCV. Ce remboursement sera formalisé par une convention de financement entre la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Commune de Villedoux.

Monsieur le Maire explique que sur la part « commune » le remboursement de CEE pourrait s'élever à 48 580,00 €.

Monsieur le Maire explique que le montant total de la dépense s'élève à 113 152,00 € HT et propose le plan de financement suivant :

SDEER		56 576,00
COMMUNE		56 576,00
TOTAL	100%	113 152,00

Le Conseil municipal, compte tenu de l'intérêt que revêt ce projet, après en avoir délibéré, décide à

la majorité (2 abstentions : Bernard CHARRON et Dominique TEXIER) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Aunis Atlantique, signataire du TEPCV pour un remboursement des travaux éligibles concernant l'opération de rénovation de l'éclairage public sur la part communale dont le montant figure dans le tableau ci-dessus sous forme de CEE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement entre la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Commune de Villedoux, dont le projet est annexé à la présente.
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

4. Décision Budgétaire Modificatif n° 2 pour un programme de « Rénovation éclairage public »

Débat :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le budget pour inscrire le programme de rénovation de l'éclairage public avec la revente de CEE dont il est question dans la délibération précédente.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification du budget primitif 2018 de la commune compte tenu d'un programme de rénovation de l'éclairage public qui peut bénéficier du dispositif de revente de CEE.

Monsieur le Maire présente le tableau des décisions budgétaires modificatives nécessaires afin d'abonder les crédits prévus au budget primitif 2018 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Montant	Libelle	Chapitre	Article	Montant	Libelle
023	023	48 580 €	Virement à la section d'investissement	77	7788	48 580 €	Recette exceptionnelle vente CEE
		48 580 €				48 580 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Montant	Libelle	Chapitre	Article	Montant	Libelle
041	1325	56 576 €	Subv. d'équipement des groupements	041	21534	56 576 €	Éclairage public
21	21534	56 576 €	Éclairage public	021	021	48 580 €	Virement en provenance de la section de fonctionnement
				16	1641	7 996 €	Emprunt
		113 152 €				113 152 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2 et autorise le Maire à procéder à la réalisation de la décision budgétaire modificative comme définie ci-dessus,

Ainsi, le budget principal d'investissement est équilibré pour un montant total de 1 104 756,00 € et le budget principal de fonctionnement est équilibré pour un montant total de 1 347 193,00 €

5. Tarifs communaux des services périscolaires et extra-scolaires

2018/2019

Débat :

Monsieur le Maire donne lecture des divers tarifs. Marie-Christine QUEVA précise que le 1/4heure de gratuité représente 86€ pour un enfant sur une année. Monsieur le Maire ajoute que le temps de pause méridienne restera un temps de garderie avec des activités pour les enfants. Il annonce également la programmation d'un mini -camp pour environ 14 enfants âgés de 8 – 12 ans qui se déroulera à Sauzé-Vaussais dans les Deux-Sèvres. Corinne SINGER précise que le conseil d'administration du CCAS de la commune de VILLEDoux pourrait aider les familles en difficulté après présentation d'un dossier complet de demande d'aide au secrétariat.

DELIBERATION

Considérant le passage à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée 2018/2019 ainsi que la suppression des TAP,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter dès à présent les nouveaux tarifs communaux des services périscolaires et extra-scolaires afin de pouvoir établir et transmettre les fiches d'inscription au plus vite aux familles concernées.

Après étude des coûts et des recettes prévisionnelles, Monsieur le Maire propose de réduire de 15% les journées d'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire quand les parents inscrivent à la période complète.

Vu que certains parents n'inscrivent pas leur(s) enfant(s) à la cantine sur le « portail famille » en temps voulu et appellent systématiquement en mairie pour que le service administratif se charge des inscriptions. Cette situation engendrant du travail supplémentaire pour le service il propose de rajouter 1 euro à chaque repas non réservés.

Monsieur le Maire précise que durant l'été 2018, du 23 au 26 juillet, l'accueil de loisirs propose un mini-camp à Sauzé-Vaussey dans les Deux-Sèvres pour environ 14 enfants de 8 à 12 ans. Il convient de prévoir un tarif pour cette activité également.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :

- de ne pas modifier les tarifs communaux de l'accueil de loisirs des vacances, de l'accueil du matin, du soir, de la pause méridienne.
- de facturer 1 euro supplémentaire à chaque repas non réservés sur le « portail famille »
- de mettre en place un nouveau tarif pour l'accueil de loisirs du mercredi avec des tarifs dégressifs pour période complète.
- de créer un tarif pour le mini-camp de l'été 2018 (du 23 au 26 juillet 2018)
- d'appliquer ces tarifs à compter du 9 juillet 2018 et jusqu'à la fin des vacances d'été pour les tarifs liés à l'accueil de loisirs.

TARIFS COMMUNAUX PERISCOLAIRES à compter du 9 juillet 2018

QUOTIENTS FAMILIAUX	De 0 à 380	De 381 à 761	De 762 à 1520	De 1521 à 1900	À partir de 1901 et autres

Accueil de Loisirs	VACANCES	-Journée avec repas	11,85€	13,85€	15,85€	17,85€	19,85€
		-Journée avec PAI	9,50€	11,50€	13,50€	15,50€	17,50€
		-½ journée sans repas	4,00€	5,50€	7,00€	8,50€	10,00€
		-½ journée avec repas	7,35€	8,85€	10,35€	11,85€	13,35€
		-Journée sortie ou activité spécifique	15,00€	17,00€	19,00€	21,00€	23,00€
	MERCREDI	-Journée avec repas	11,85€	13,85€	15,85€	17,85€	19,85€
		-Journée repas période complète	10,07€	11,77€	13,47€	15,17€	16,87€
		-Journée PAI	9,50€	11,50€	13,50€	15,50€	17,50€
		-Journée PAI période complète	8,08€	9,78€	11,48€	13,18€	14,88€
		-Matinée sans repas	4,00€	5,50€	7,00€	8,50€	10,00€
	-Matinée sans repas période complète	3,40€	4,68€	5,95€	7,23€	8,50€	
Mini-camp	ETE 2018 (du 23 au 26 juillet)	100,00€	110,00€	120,00€	130,00€	140,00€	
Accueil du matin, du soir + Goûter fourni par la mairie	Tarif à la 1/2heure toute 1/2h commencée est due	0,20 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €	
	Accueil du soir, le 1 ^{er} ¼ d'heure est gratuit						
Pause méridienne	Cotisation annuelle pour tous enfants inscrits à la cantine ouvrant droit aux propositions d'activités périscolaires	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €	
Pour obtenir la prestation de la CAF il faut que les activités ne soient pas gratuites d'où la proposition de payer une cotisation à l'année.							

TARIFS CANTINE

tarifs repas réservés « portail famille »		tarifs repas non réservés « portail famille »	
Enfants	2,85 €	Enfants	3,85 €
réduit à partir du 3ème enfant	1,43 €	réduit à partir du 3ème enfant	2,43 €
Adultes	4,10 €		
Adultes extérieurs	4,80 €		

6- Questions diverses

1- Monsieur le Maire expose une démarche de participation citoyenne qui lui a été présentée par l'adjudant-chef VOLPI. Celle-ci consiste à associer les habitants d'un ensemble résidentiel à la protection de leur environnement par « une participation citoyenne » pour détecter certains comportements. Cette démarche est formalisée par la signature d'un protocole tripartite entre la commune, la gendarmerie et la préfecture. Actuellement 17 communes du département ont signé cette convention.

2- Monsieur le Maire présente l'information communiquée par la société EIFFAGE ENERGIE pour l'installation de la fibre optique avec l'installation de 2 armoires (point de mutualisation) sur la commune en 2020.

3- Monsieur le Maire explique que le projet de PADD du PLUI qui a été présenté a fait l'objet de

vifs échanges concernant la volonté de certaines communes d'une croissance à outrance avec des communes de taille modestes mais qui désirent des surfaces immenses à construire. Pour les services de l'état il n'est pas question de créer par cette démarche des zones de désertification.

4- Monsieur le Maire annonce que le graff de l'école de la commune de VILLEDoux a été retenu par le Conseil Départemental parmi les 2 meilleurs projets. Il rappelle que le sujet de la fresque est le partage et la transmission de la mémoire de la grande guerre avec les valeurs de la République « liberté, égalité et fraternité » et histoire mémoire et respect.

5- Marie-Christine QUEVA annonce la manifestation du 13 juillet et sollicite toutes les bonnes volontés pour aider lors de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

VENDITTOZZI François – Maire	SINGER Corinne – Adjointe au Maire
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire
WANTZ David – Adjoint au Maire	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	COLOMBIER Stéphanie- Conseillère
Marie-Louise PINEAU – Conseillère municipale	MONTAGNE Éric – Conseiller municipal
CHARRON Bernard – Conseiller municipal	